



Une autre vie s'invente ici !

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL
ET DE L'ÉVALUATION DE LA CHARTE 2007-2022

Sommaire



- 04 **Évaluation de la Charte 2007-2022 :**
vue d'ensemble en couleurs
- 06 **Changement climatique :**
le temps de l'adaptation
- 08 **Risques naturels...**
et risque d'accentuation
- 10 **Les paysages,**
éléments constitutifs de la qualité de vie
- 12 **L'eau,**
ressource abondante et fragile
- 14 **Un havre**
pour une biodiversité d'exception
- 16 **Forêts :**
à l'orée d'une gestion durable
- 18 **L'agriculture,**
un pilier de l'économie locale en mutation
- 20 **L'amorce**
d'un regain démographique
- 22 **Emploi :**
le potentiel des filières locales
- 24 **La forte dépendance**
à l'automobile
- 26 **Tourisme :**
une carte maîtresse, la pleine nature
- 28 **Un patrimoine**
à cultiver au présent
- 30 **Vers la transition**
écologique





Le Parc naturel régional des Grands Causses, à la pointe méridionale du Massif central, couvre dans son périmètre actuel le sud du département de l'Aveyron. Il s'étend sur une superficie de 3 279km², des monts de Lacaune aux marges des Cévennes, des abords de la Lozère à la lisière du Larzac héraultais. Emblématisé par ces majestueux plateaux arides que sont les causses et, historiquement, par les luttes du Larzac pour la défense de la terre et de l'environnement, il abrite une variété de paysages étonnants - canyons des gorges de la Dourbie, collines lie-de-vin du Rougier, escarpements rocheux des Raspes, contreforts du Lévézou, coteaux en terrasses de la vallée du Tarn - qui forment autant de refuges pour une biodiversité d'exception.

Le territoire est frontalier des parcs naturels régionaux de l'Aubrac et du Haut-Languedoc, ainsi que du Parc national des Cévennes. Ces quatre entités composent ensemble l'un des plus vastes espaces naturels d'Europe.

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc des Grands Causses, le périmètre d'étude prévoit une extension de 526km² au nord de l'Hérault, qui permet d'englober l'intégralité du causse du Larzac dans un même territoire de projet.

Ce document constitue la synthèse de l'Évaluation de la Charte 2007-2022 du Parc naturel régional des Grands Causses et de son Diagnostic Territorial.

Pour une lisibilité aisée, cette Synthèse s'articule autour de 5 rubriques :



LE DIAG'

qui résume le diagnostic et l'évolution du territoire



L'ÉVAL'

qui présente les actions majeures réalisées dans le cadre de la Charte 2007-2022



L'EFFET DE LA CHARTE

qui tente d'analyser son impact réel sur l'évolution du territoire



L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU PARC DES GRANDS CAUSSES

qui éclaire la dynamique de proposition et d'innovation du Syndicat mixte au service du territoire



LA CHARTE 2022-2037

qui déduit les enjeux à intégrer dans la Charte en cours d'élaboration

ÉVALUATION DE LA CHARTE 2007-2022 : vue d'ensemble en couleurs

OBJECTIFS

ATTEINTE DE L'OBJECTIF



<p>1</p> <p>Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion</p>	<p>2</p> <p>Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)</p>	<p>3</p> <p>Accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine</p>	<p>4</p> <p>Préserver le caractère et la diversité du patrimoine bâti</p>
<p>5</p> <p>Maîtriser les impacts environnementaux des activités</p>	<p>6</p> <p>Contribuer à la lutte contre le changement climatique et favoriser la gestion économe des ressources</p>	<p>7</p> <p>Favoriser la concertation pour mieux concilier les usages</p>	<p>8</p> <p>Contribuer à la gestion cynégétique et piscicole</p>
<p>9</p> <p>Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire</p>	<p>10</p> <p>Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire</p>	<p>11</p> <p>Générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activité</p>	<p>12</p> <p>Développer des infrastructures et des outils adaptés au développement économique et à la vie locale</p>



Nous présentons ici, en mode « aperçu », un récapitulatif de l'Évaluation de la Charte 2007-2022 du Parc naturel régional des Grands Causses. Chacun des 23 objectifs de la Charte y est illustré par un pictogramme.

La couleur de ce pictogramme indique le degré d'atteinte de cet objectif, selon la graduation suivante :

0 1 2 3 4 5

Ce degré d'atteinte a été évalué en fonction des indicateurs initialement définis en 2007 et d'indicateurs d'actions en prise avec les évolutions du territoire.

13



Veiller à l'accès équitable et harmonieux à l'habitat, aux équipements et aux services

14



Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

15



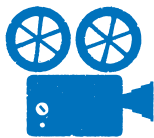
Dynamiser et rendre accessibles les actions et potentialités culturelles au service du développement local

16



Former les acteurs du territoire

17



Communiquer et promouvoir l'image du territoire

18



Renforcer la solidarité ville-campagne (transport, main d'œuvre, emploi, formation,...)

19



Stimuler le rôle-relais des partenaires et développer l'ingénierie territoriale

20



Renforcer les partenariats

21



Positionner le Parc comme un outil de concertation et d'animation

22

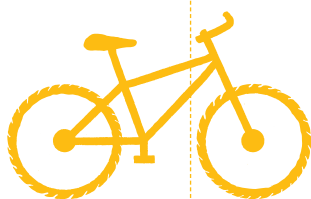


Améliorer et capitaliser la connaissance du territoire et la partager

23



Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès



L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Faisant suite à son Plan Climat Énergie Territorial de 2009, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a mené à bien en 2019 l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, document de référence. Si une seule Communauté de communes du territoire, de par sa population, est soumise à l'obligation de posséder un PCAET, ce sont cinq d'entre elles qui ont souhaité confier sa réalisation au Syndicat mixte via un transfert de compétence. Cela témoigne d'une volonté territoriale et, de facto, de la reconnaissance du positionnement du Parc comme opérateur de la transition écologique.

21

20

19

L'Éval'

Le Syndicat mixte du Parc aide le monde agricole à renforcer sa résilience au changement climatique : amélioration de l'autonomie fourragère, meilleure gestion des prairies et cultures céréalières, adoption de l'agroécologie, écoconduite des tracteurs, pratiques sylvicoles. Il a finalisé en 2019 son Plan Climat Air Énergie Territorial, qui définit la stratégie de transition écologique du territoire à l'horizon 2050, sur la base d'études prospectives réalisées à son initiative. Il contribue à l'atténuation du changement climatique depuis 2009 par la promotion des mobilités douces, le conseil à la rénovation thermique du bâti (subventionnée par les collectivités), l'accompagnement des communes dans l'extinction partielle de l'éclairage public, la sensibilisation du public à l'adoption de pratiques vertueuses.



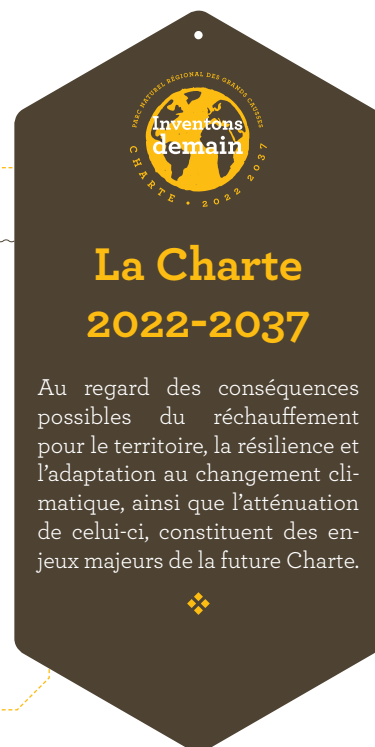
L'Effet de la Charte 2007-2022

Sous l'impulsion du Syndicat mixte, la co-construction d'un territoire résilient au changement climatique est bel et bien engagée. Les démarches d'adaptation et d'atténuation recueillent un impact positif. Reste que les effets de ces actions locales sur le réchauffement planétaire sont naturellement imperceptibles. Ils ne peuvent égaler, de plus, les conséquences favorables de l'amélioration des motorisations sur la baisse des rejets de polluants atmosphériques, au cours de ces dernières années.



La Charte 2022-2037

Au regard des conséquences possibles du réchauffement pour le territoire, la résilience et l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'atténuation de celui-ci, constituent des enjeux majeurs de la future Charte.



Risques naturels... et risque d'accentuation



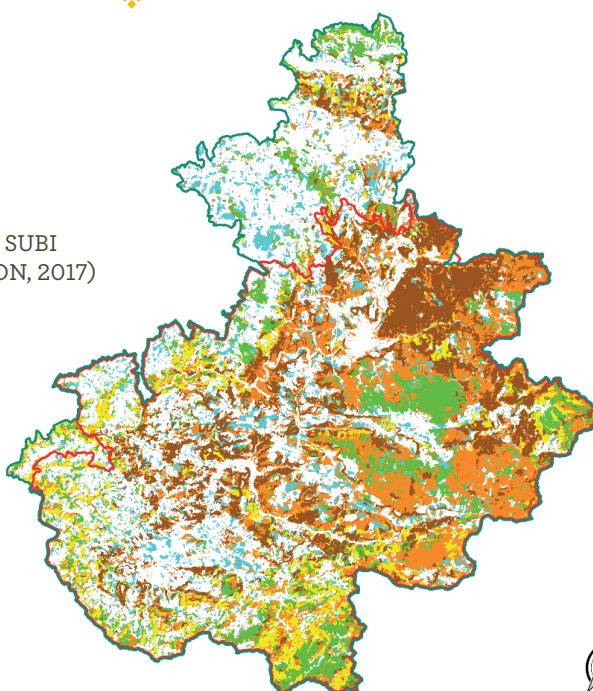
Le Diag'

Le territoire est exposé à plusieurs risques naturels, qui peuvent être aggravés par les effets du changement climatique tels l'accentuation des épisodes cévenols et méditerranéens ou l'intensification des sécheresses.

Risque inondation en premier lieu, qui affecte 70% des communes du territoire. Risque de dégradation des sols agricoles et de coulées de boues, plus spécialement en Camarésien où les sols du Rougier sont classés en haute sensibilité à l'érosion. Risques pour la santé des forêts, avec des inquiétudes pour le pin sylvestre, les hêtraies et les feuillus, face au réchauffement climatique et à la défoliation par les invasives. Risque de feux de forêt, auxquels sont exposés notamment les Grands Causses (cause Noir) et le bassin du Saint-Affricain. Risques géologiques enfin, tels que mouvements de terrain ou retrait-gonflement des argiles.

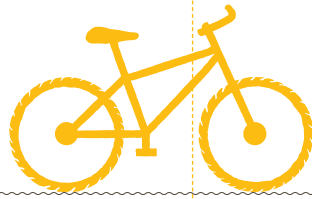


CARTE DE L'ALÉA SUBI
(PDPFCI DE L'AVEYRON, 2017)



- Aléa subi (PDPFCI 2017-24, DDT de l'Aveyron)
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Périmètre du PNRGC
- Perimetre du SCoT du Sud Aveyron (2018)





L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Le Syndicat mixte du Parc assure le portage du Papi (programme d'actions de prévention des inondations) de l'unité hydrographique Tarn-Dourdou-Rance, qui s'étend sur 1800km² et concerne 61 communes, aussi bien sur la moitié ouest de son territoire que sur les franges du Lézérou et du département voisin du Tarn. Il a suivi, en parallèle, l'élaboration du Papi Tarn-Amont, porté par le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont, qui englobe 59 communes de l'est-Aveyron, de la Lozère et du Gard. Le Syndicat mixte est donc investi dans les deux Papi du territoire, mis en œuvre dans une logique d'unités hydrographiques, par-delà les frontières administratives.

21

20

19

L'Éval'

En concordance avec la Charte, le territoire a pris la mesure des enjeux de prévention et d'atténuation des risques naturels. Deux Papi (programmes d'actions de prévention des inondations) sont portés sur le bassin versant du Tarn et engagent 87% des communes. Le taux de couverture en PPRi et/ou plans de surfaces submersibles avoisine 100% des communes exposées. 9 communes possèdent un PPR mouvements de terrain, dont les zonages ont été cartographiés dans la vallée du Tarn en amont de Millau. Une cartographie des aléas « glissement de terrain » et « chutes de blocs » a également été réalisée en vallée de Sorgues. 34 plans communaux de sauvegarde (PCS) et 2 documents d'information communaux sur les risques majeurs (Dicrim) sont recensés sur le territoire.

L'Effet de la Charte 2007-2022

De nombreux documents de planification et de gestion des risques naturels ont été finalisés, qui attestent la prise en considération, par le territoire, des enjeux de la prévention. Le Syndicat mixte assure le portage du Papi Tarn-Dourdou-Rance. Il a également apporté son expertise aux services de l'État et aux communes pour la réalisation de leur PPRi et contribué, avec les syndicats mixtes de bassin, à l'émergence de contrats de rivière et programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques. Un chantier ambitieux, rendu difficile par les procédures, le manque de foncier et les besoins financiers, serait la réappropriation des espaces de mobilité des cours d'eau, en liaison avec les propriétaires privés.

La Charte 2022-2037

Des travaux pour la réduction de la vulnérabilité sont encore à engager. Plus largement, un vaste travail de sensibilisation à la culture du risque est nécessaire auprès des habitants et acteurs du territoire.

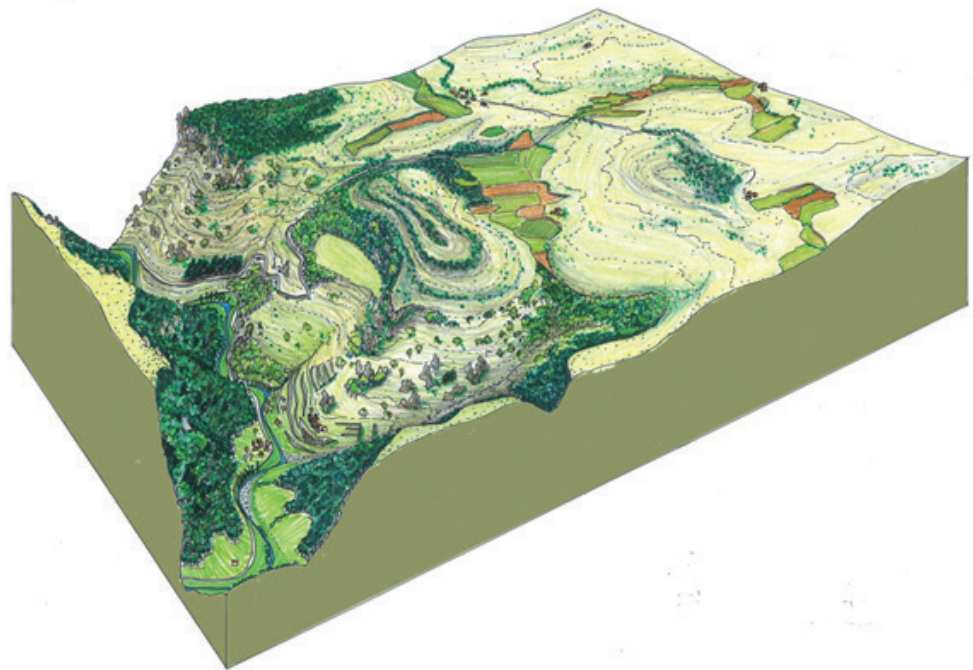


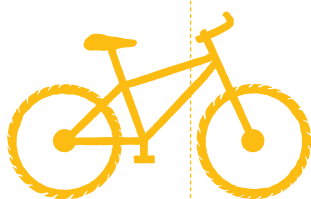
Les paysages, *éléments constitutifs* *de la qualité de vie*



Le Diag'

Étendues des causses et canyons des gorges, buttes-témoins et vallées des avant-causses, montagnettes et plaine lie-de-vin du Rougier, escarpements rocheux des Raspes, bordure des monts... Le territoire possède des paysages remarquables et d'une grande variété. La préservation des milieux ouverts, la sauvegarde de tout un patrimoine vernaculaire, arboré et fruitier, l'intégration paysagère des routes et zones d'activités, la régulation des projets industriels éoliens et photovoltaïques, constituent autant d'enjeux actuels pour protéger la richesse de ces paysages, gage d'un cadre de vie harmonieux et oxygénant.





L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Le Syndicat mixte se mobilise pour la connaissance et la prise en considération du paysage. Il a réalisé un outil de référence intégré à son Schéma de cohérence territoriale : un Atlas paysager qui, dans sa version antérieure au projet d'extension au Lo-dévois-Larzac, identifie 59 unités paysagères et leurs éléments les plus identitaires. Il a lancé, en 2020, une vaste consultation en ligne afin de compléter cet Atlas par l'ajout de sites à valoriser mais aussi de points noirs à résorber. La réalisation du SCoT a été précédée par l'organisation d'ateliers paysages qui ont permis de recueillir les attentes des habitants en la matière, mais aussi de les initier à la lecture et à l'interprétation de leur environnement paysager.

21

20

19

L'Éval'

L'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco met en exergue l'enjeu de la protection des paysages du territoire. Le Syndicat mixte contribue à la formation des ambassadeurs du bien Unesco et au plan de gestion. Il œuvre à la valorisation du Larzac (chaos d'envergure, pelouses pastorales et structures arborées) à travers un plan de paysage. Le Syndicat mixte apporte un conseil et un accompagnement technique pour la bonne intégration paysagère des projets d'aménagement et a réalisé un guide à l'attention des gestionnaires et maîtres d'œuvre de zones d'activité. Parallèlement, la lecture des paysages par les habitants est favorisée au moyen de créations plastiques et audiovisuelles confiées à des artistes du territoire.



L'Effet de la Charte 2007-2022

L'effet de la Charte sur la préservation et la valorisation du paysage est difficilement mesurable mais les outils et démarches mis en place témoignent de sa réalité : qu'il s'agisse du SCoT du sud-Aveyron, qui impose depuis juillet 2017 des orientations et objectifs paysagers aux documents d'urbanisme et aux projets d'aménagement (ENr incluses), de l'obtention du classement Unesco des Causses et Cévennes, des actions de valorisation paysagère et des conseils du Syndicat mixte en termes d'intégration sobre des équipements et infrastructures.



La Charte 2022-2037

La Charte devra articuler l'enjeu de préservation des spécificités du paysage avec l'adaptation au changement climatique et, tout spécialement, avec l'inscription du territoire dans la transition écologique.



L'eau, ressource abondante et fragile

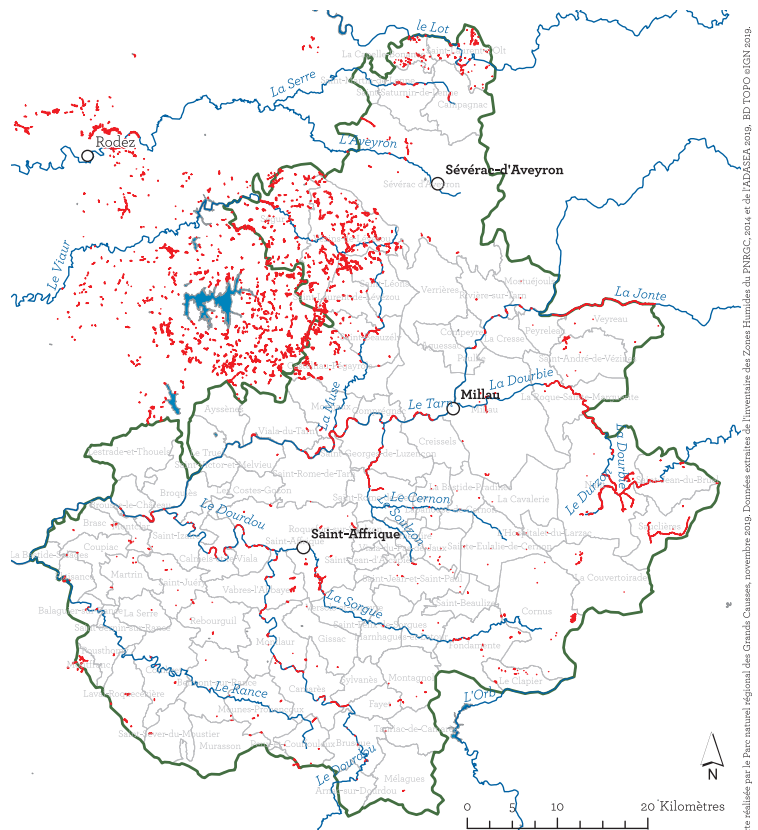


Le Diag'

La protection de la ressource en eau est vitale, tant pour le maintien de la biodiversité du territoire que pour l'alimentation en eau potable de secteurs plus en aval (1180 millions de m³ exportés annuellement). L'état qualitatif des cours d'eau du territoire s'est amélioré dans l'intervalle 2009-2019, cependant qu'une des trois masses d'eau souterraine présente un état chimique dégradé. 51 des 55 structures ont engagé la procédure de périmètre de protection des captages, menée à bien pour 13 d'entre elles. La protection de la ressource karstique nécessite aussi la mise en conformité des dispositifs d'assainissement sur le territoire et la surveillance des bassins de décantation de l'A75. Les rivières et les zones humides, constituent d'importants viviers de biodiversité. Enfin, les cours d'eau irriguent l'économie du territoire, par exemple le tourisme de nature à travers les usages récréatifs aquatiques et la pêche. Une ressource aux multiples facettes.

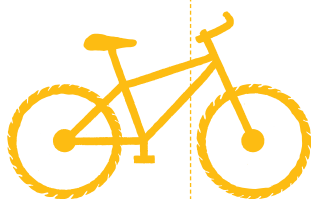


ZONES HUMIDES CONNUES EN 2019



 Zones humides
 Parc naturel régional des Grands Causses

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses, novembre 2019. Données extraites de l'Inventaire des Zones Humides du PNRGC, 2014 et de l'ADASEA 2019. BD TOPO eIGN 2019.



L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Le Syndicat mixte a pérennisé en 2009, par la création d'un budget annexe, le Service public d'assainissement non collectif (Spac) qui, initialement, relevait d'une mission d'aide temporaire. Plusieurs techniciens interviennent sur le territoire pour inspecter les dispositifs d'assainissement autonome et apporter si besoin toutes préconisations pour leur mise en conformité. Les données recueillies par le Syndicat mixte lors de ses études hydrogéologiques sont partagées avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) Occitanie.

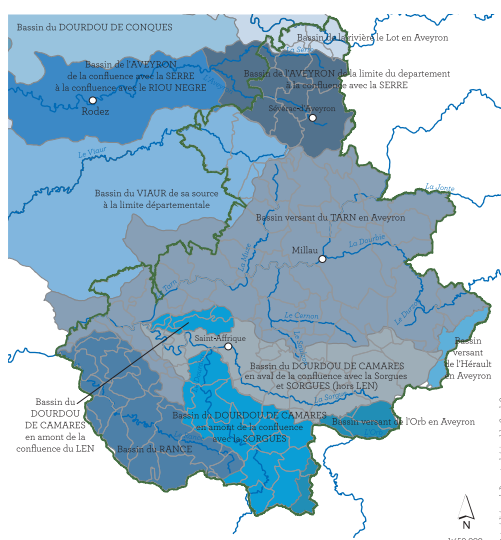
21

20

19

L'Éval'

La connaissance précise des milieux humides et de leur fonctionnement constitue un socle documentaire primordial pour l'aide à la décision, quant aux choix de protection et d'aménagement sur le territoire. Grâce à la sensibilisation, cette connaissance s'accompagne d'une prise de conscience de plus en plus forte, par les acteurs et habitants, des enjeux relatifs à la ressource en eau, bien commun aussi vulnérable qu'essentiel à la vitalité du territoire (agriculture, tourisme). Malgré ce fort investissement du territoire dans le domaine de l'eau, la qualité, au demeurant plutôt bonne, tend à se dégrader et l'ampleur de la tâche reste importante : finaliser la procédure des périmètres de protection des captages, réaliser le traitement des effluents domestiques, agricoles et industriels, protéger les milieux humides.



Délimitation des zones de gestion de crise, sous l'autorité du Préfet, permettant de mettre en œuvre des mesures de restriction des prélèvements et des usages de l'eau

□ Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

ZONES DE GESTION DE CRISES POUR METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE RESTRICTION DES PRÉLÈVEMENTS ET USAGES DE L'EAU

**La Charte
2022-2037**

La Charte future devra poursuivre les actions engagées par la Charte actuelle, notamment quant à la connaissance et au suivi de la ressource en eau, ainsi qu'à la mise en place d'une gestion de l'eau raisonnée et transversale.

La Charte devra se donner pour enjeux la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable et l'optimisation des prélèvements sur la ressource, d'autant plus urgentes en raison du changement climatique ; le renforcement des programmes d'action pour la préservation voire la reconquête des milieux humides ; la limitation des rejets et l'amélioration des systèmes de traitement des effluents, pour une meilleure protection de la ressource, des usages et des milieux aquatiques.

L'Effet de la Charte 2007-2022

Après la campagne d'étude hydrogéologique des monts de Lacaune entamée en 2020, le Syndicat mixte possèdera une connaissance intégrale du milieu karstique du territoire. Un pré-inventaire des zones humides couvre également l'intégralité du territoire et les cours d'eau principaux ont fait l'objet d'un état des lieux et d'un diagnostic. Une étude relative au petit cycle de l'eau a aidé les structures gestionnaires à établir des scénarios à l'horizon 2026. Les programmes d'assainissement ont permis de traiter les eaux résiduaires urbaines et d'installer de nombreuses stations d'épuration sur le territoire. Toutefois, il reste des villages non assainis et aucune commune n'a institué le Service public d'assainissement collectif (Spac), voué au contrôle des branchements au réseau collectif.



Un havre pour une biodiversité d'exception



Le Diag'

Les milieux naturels du territoire hébergent une biodiversité remarquable, parfois d'une grande rareté en Europe. De la faune sauvage des gorges aux écosystèmes forestiers, de la formidable vitalité des prairies aux plantes messicoles des milieux cultivés, le territoire accueille 2 050 espèces végétales, dont 78 protégées et 72 endémiques, 127 oiseaux nicheurs dont 18 rapaces diurnes, à commencer par les quatre espèces de vautours européens. Vautour moine, Crave à bec rouge, Ophrys de l'Aveyron, Mi-noptères de Schreibers : ce ne sont là que quelques exemples de la faune et de la flore exceptionnelles du territoire. 19 zones Natura 2000, 113 ZNIEFF, 1 réserve biologique intégrale et 1 arrêté de protection de biotope attestent la richesse de la biodiversité sur le territoire... et l'importance de la protéger.



21
20
19

L'Éval'

Une Trame verte et bleue et une trame écologique au 1/25 000e ont été identifiées et intégrées aux Schémas de cohérence territoriale, imposant la compatibilité aux futurs documents d'urbanisme. Une stratégie pour la restauration des fonctionnalités écologiques des milieux a été déterminée et des actions de restauration entreprises.

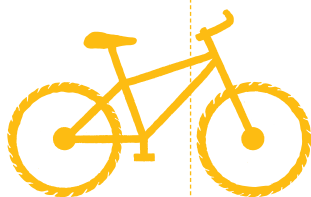
Chaque site d'intérêt européen Natura 2000 est pourvu d'un document d'objectifs, démarche réalisée par le Syndicat mixte du Parc pour 16 des 19 sites. À la demande des services de l'État, le Syndicat mixte assure l'animation de ces documents d'objectifs.

Le territoire contribue activement à la réintroduction et au déploiement de la guilde des vautours (réintroduction du Vautour moine dans les années 2000, du Gypaète barbu depuis 2012 et encore aujourd'hui).

Le Syndicat mixte œuvre à la formation et à la sensibilisation du public et des professionnels (Nuit de la chauve-souris, protection des abeilles, espèces exotiques envahissantes, signalétique pédagogique sur sites). Il organise sur le territoire le concours national agricole des pratiques agroécologiques prairies et parcours, à destination des éleveurs.



	Parc	Aveyron	France
Amphibiens	12	13	35
Insectes		2 000	35 200
Insectes - Lépidoptères	167	1 470	5 100
Insectes - Odonates	54	63	93
Mammifères	70	73	106
Oiseaux hivernants	19	113	100
Oiseaux migrateurs	28	113	100
Oiseaux nicheurs	137	153	300
Poissons	22	35	83
Reptiles	13	15	29



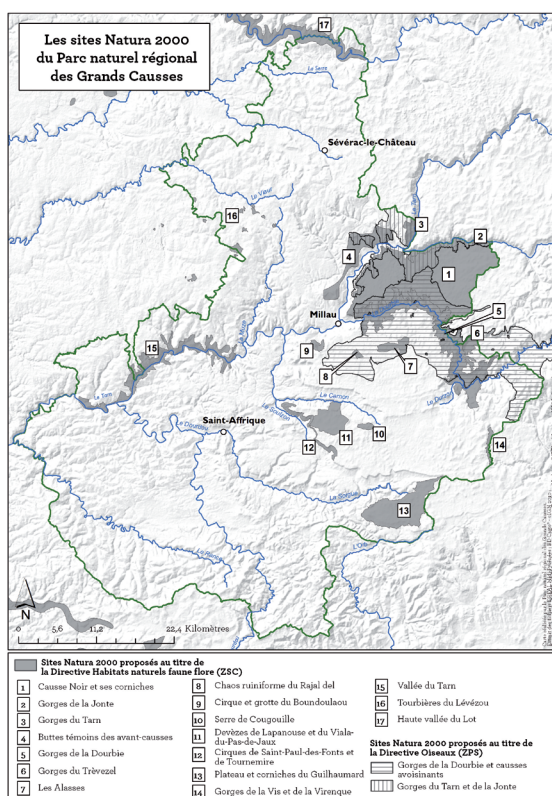
L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Le Syndicat mixte a réalisé ou fait réaliser de nombreux inventaires (notamment grâce à la réalisation des documents d'objectifs des sites Natura 2000) et s'est doté de ses propres cartographies et outils d'aide à la décision, par exemple la cartographie de la Trame verte et bleue. Ces documents permettent de mieux intégrer les enjeux de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques dans l'aménagement du territoire et les projets. De par sa vision transversale du territoire et de ses enjeux, le Syndicat mixte favorise le dialogue et la coopération entre acteurs du territoire, dans des domaines tels que l'agriculture, le tourisme, l'aménagement.



L'Effet de la Charte 2007-2022

Pour les espèces vertébrées ou la flore vasculaire, la biodiversité du territoire semble se maintenir et n'apparaît pas affectée par l'érosion des populations observable au niveau national. Il n'y a pas eu, sur la durée de la Charte, de disparition connue parmi ces espèces. L'action du territoire en faveur d'une meilleure connaissance des espèces et de leur protection, ainsi que de la prise en considération des enjeux environnementaux dans les projets, a pu contribuer, de manière modeste mais bien réelle, au maintien de cette biodiversité d'exception.



La Charte 2022-2037

La Charte devra préserver les continuités écologiques du territoire en structurant ses actions autour de la trame bleue, la trame agropastorale, la faune et la flore rupicoles, la gestion forestière durable, la mobilisation d'outils de connaissance et la sensibilisation des acteurs du territoire. Elle visera également à préciser la dynamique d'autres groupes d'espèces dont la situation demeure moins connue que la faune vertébrée ou la flore vasculaire : invertébrés aquatiques, faune et champignons du sol, insectes pollinisateurs,...



Forêts : à l'orée d'une gestion durable



Le Diag'

Chênes pubescents, chênes verts, pins sylvestres, hêtres, châtaigniers, plantations de pins, d'épicéas et de douglas : la forêt couvre 42% du territoire. Composée à 71% de feuillus et à 29% de résineux, elle est privée à 90% et son morcellement ne facilite pas sa gestion. Les prélèvements annuels peuvent s'évaluer à 145 000m³, ce qui équivaut à la moitié environ de l'accroissement naturel. Le bois coupé est utilisé comme bois d'industrie, bois d'œuvre et bois-énergie. La filière bois du département de l'Aveyron représente 2 900 emplois répartis dans 400 entreprises, dont 100 sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. Ressource, la forêt constitue aussi un véritable puits de carbone, qui compense à 70% les émissions du territoire.

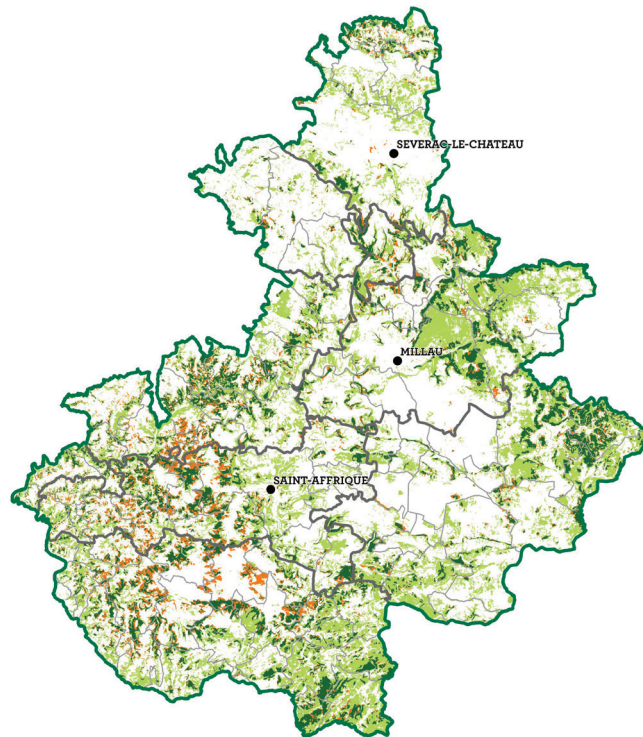


L'Éval'

L'animation de la Charte forestière a permis de procéder à l'inventaire des forêts remarquables et d'intégrer leurs enjeux de préservation dans les documents d'urbanisme. Des schémas de desserte ont été réalisés afin de permettre une meilleure mobilisation de la ressource. En appui, des animations ont été déployées auprès de propriétaires forestiers par le Centre national de propriété forestière pour mobiliser davantage de bois. L'animation a permis la reconnaissance des pratiques sylvopastorales locales dorénavant mieux appréhendées par les techniciens forestiers. Dans le cadre de la transition écologique du territoire, le Syndicat mixte a impulsé la création d'une société d'économie mixte, Causses Energia, qui assure la création, le financement et l'exploitation de chaufferies bois et du réseau de chaleur biomasse - alimentés par la ressource bois locale- de Saint-Affrique.

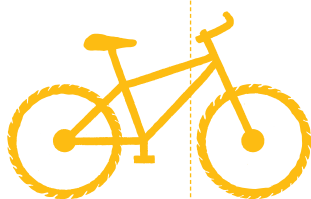


ÉVOLUTION DES FORÊTS entre 1853/54 et 2010 (160 ans)



- Evolution de la forêt entre 1850 et 2010
 - Forêt supposée ancienne
 - Forêt supposée récente
 - Défrichement supposé
- Périmètres
 - Communauté de communes
 - Commune
 - Parc naturel régional des Grands Causses

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses, 2010. Extrait des données Carrez d'Etau Major. IGN et OCS PNRGC 2010.



L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Le Syndicat mixte, outre le lancement de la société d'économie mixte spécialisée dans le portage de réseaux de chaleur et chaufferies bois sur le territoire, a lancé une gamme de mobilier bois, intitulée « En attendant les brebis » : des bancs publics créés par le designer Jacques Pierrejean, natif de Millau, qui ont été fabriqués et installés à 50 exemplaires sur le territoire en 2019. En matière de protection du milieu forestier, le Syndicat mixte a réalisé un inventaire des forêts anciennes et matures et stimulé la création d'une cellule technique de brûlage dirigé, dont le pilotage incombe depuis 2017 au SDIS de l'Aveyron.



L'Effet de la Charte 2007-2022

La Charte a revêtu un effet positif sur la filière bois, par l'amélioration de la connaissance de la biodiversité forestière et des enjeux de protection, ainsi que par la création de la SEML Causses Energia qui apporte une ingénierie mutualisée sur le territoire et doit stimuler la structuration de la filière bois-énergie, porteuse d'emplois.



La Charte 2022-2037

La Charte devra « enraciner » davantage les objectifs de protection du patrimoine forestier remarquable, de concertation des acteurs pour une gestion éco-responsable de la forêt, de développement de la filière bois. Un autre enjeu sera d'accompagner la filière face au changement climatique, par la diversification et la mise en œuvre d'itinéraires de gestion sylvicole, dont l'expérimentation d'essences adaptées.



L'agriculture, un pilier de l'économie locale en mutation

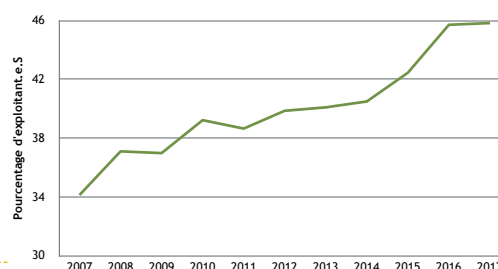


Le Diag'

L'agriculture, qui représente près de 12% des actifs du territoire, doit faire face à des difficultés de transmission des exploitations et au changement climatique. L'activité agricole est essentielle, tant pour l'économie du territoire que pour son identité paysagère et la biodiversité (préservation des milieux ouverts, de la faune et de la flore liées). Elle gravite essentiellement autour de la filière Roquefort, première AOP de France. De par la taille des fermes et les valeurs portées par les exploitants, les circuits courts et la filière biologique se développent de plus en plus sur le territoire : respectivement 10% et 13% des exploitations. Pas une filière traditionnelle (lait, viande, maraîchage...) qui n'existe également en bio !



ÉVOLUTION DE LA PART DES EXPLOITANT(E)S DE PLUS DE 55 ANS SUR LE TERRITOIRE DU PNRGC



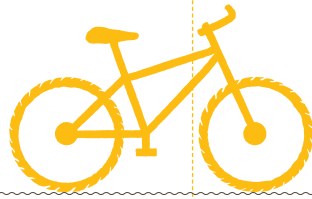
— Part des exploitant.e.s de 55 ans et plus (%)

21
20
19

L'Éval'

Le Schéma de cohérence territoriale, document de planification, stabilise la surface agricole utile à hauteur de 51% du territoire. Il soutient la filière Roquefort et l'agriculture extensive de qualité, les outils structurants (ateliers de découpe), la protection des terrains propices au maraîchage. Le Syndicat mixte a porté, sur 19 communes, une procédure de Zone Agricole Protégée dans la vallée du Tarn, au bénéfice des vignobles, vergers et parcelles maraîchères de la vallée du Tarn incluses dans l'aire AOP du vin des Côtes de Millau. Une couveuse maraîchère, créée en Saint-Affricain, facilite l'installation de nouveaux agriculteurs et le Syndicat mixte aide les projets innovants (plantes aromatiques, etc.).





L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

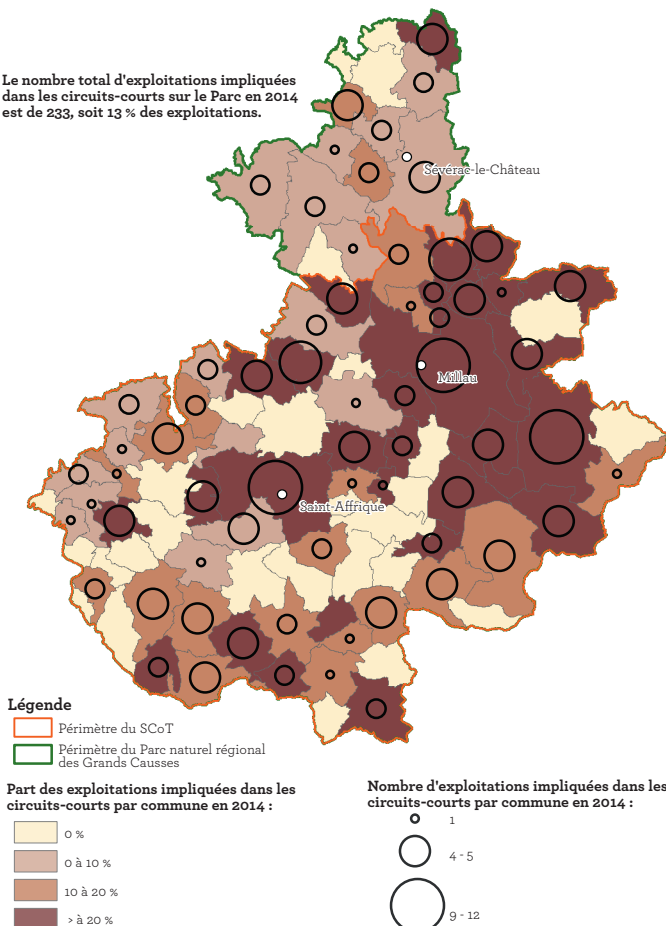
Si le Syndicat mixte n'a pas de chargé de mission dans le domaine agricole, il travaille avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et le milieu associatif. Il porte, avec l'Apaba (association des producteurs bio de l'Aveyron), les Loco-Motivés (association de producteurs et consommateurs) et l'organisme consulaire, un Projet Alimentaire de Territoire qui vise à la relocalisation de l'alimentation sur le territoire et notamment à l'approvisionnement local des restaurations collectives, la structuration des filières en circuits courts, l'amélioration de la logistique et la valorisation des pratiques et productions locales. Le Syndicat mixte, avec la Chambre d'Agriculture, apporte un accompagnement aux agriculteurs dans leurs démarches d'adaptation au réchauffement climatique.

L'Effet de la Charte 2007-2022

L'effet de la Charte sur l'agriculture est relativement restreint. Mais les actions concrètes visant à protéger l'activité agricole (SCoT, ZAP) et à accompagner ses mutations (couveuse, aide aux circuits courts et à la production qualitative) sont bel et bien engagées.

NOMBRE ET PART DES EXPLOITATIONS IMPLIQUÉES DANS LES CIRCUITS COURTS EN 2014

Le nombre total d'exploitations impliquées dans les circuits-courts sur le Parc en 2014 est de 233, soit 13 % des exploitations.



Carte réalisée par l'ODR-INRA et le Parc naturel régional des Grands Causses - février 2016. Extraits des données Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - CDASA, MSA et BD TOPO® (IGN 2006).

La Charte 2022-2037

La Charte devra répondre aux enjeux de transmission des exploitations et de protection du foncier agricole, conforter un partenariat avec la filière Roquefort afin de garantir sa pérennité économique et accroître son rôle de préservation des paysages et de la biodiversité, accompagner la transition écologique des filières agricoles, ainsi que la structuration des circuits courts au bénéfice d'une agriculture éco-responsable.

L'amorce d'un regain démographique



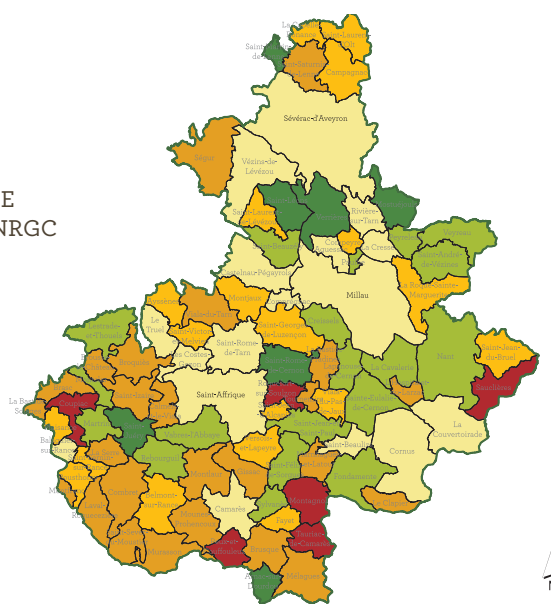
Le Diag'

Modeste en apparence, le regain de la population municipale (+0,9% sur la période 2007-2016) enrayera enfin des décennies d'érosion démographique et d'exode rural. Attribuable au solde migratoire, il ne doit pas masquer toutefois une tendance au vieillissement de la population, dont témoignent des disparités territoriales aux dépens des villages du sud-ouest en matière d'évolution démographique. L'habitat vacant, en augmentation, demeure un frein à l'attractivité du territoire. L'autre enjeu porte sur le maintien des services et équipements de proximité (éducation, santé, commerces, culture et loisirs sportifs) et leur équilibre territorial. À ce jour, les communes traversées par l'A75 et la D992-999 sont mieux loties que les villages en périphérie du territoire.



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Bilan cumulé
Solde naturel		-107	-124	-184	-74	-246	-266	-211	-288	-307	-1807
Population totale	71 024	71 118	71 439	71 196	70 783	71 080	71 345	71 288	71 475	71 366	342
Nouveaux arrivants		201	445	-59	-339	543	531	154	475	198	2 149

ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE ENTRE 2007 ET 2016 DES COMMUNES DU PNRGC



Evolution de la population totale entre 2007 et 2016 (en %)

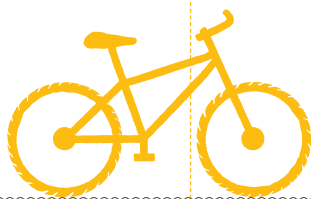
- < -15
- -15 - -5
- -5 - 0
- 0 - 5
- 5 - 15
- > 15

- Limites communales
- Périmètre du PNRGC

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Données INSEE 2008. Échelle des fichiers BD TOPO - IGN 2010. Août 2016.



L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses



Le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses a remporté fin 2018 l'appel à projet du Comité de Massif, « Relever le défi démographique ». Son projet s'articule autour de deux axes :

- l'attractivité territoriale avec l'accompagnement des collectivités dans la qualification des offres d'accueil, la requalification de centres-bourgs, la mise en place d'aménagements innovants, le déploiement d'une offre culturelle et l'amélioration d'une culture de l'accueil ;
- l'accompagnement des nouveaux arrivants dans leur installation et leur projet de vie, dans le cadre d'une cellule d'accueil. Une chargée de mission, recrutée spécialement, travaille désormais en réseau avec les collectivités et les acteurs du territoire, afin de favoriser l'installation pérenne des nouveaux arrivants.

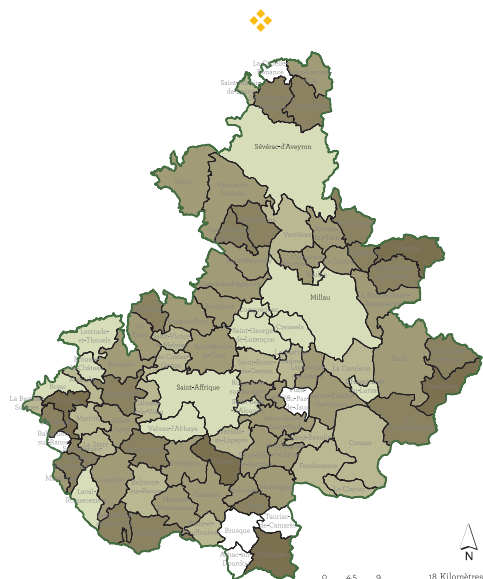
L'Éval'

21

20

19

Tous les acteurs du territoire ont engagé des actions qui contribuent à l'attractivité, qu'il s'agisse d'aides aux porteurs de projets et à l'installation d'activités nouvelles, de soutien aux services de proximité, de requalification des logements et de valorisation du cadre de vie. Le Syndicat mixte, sur la période de la Charte 2007-2022, a accompagné plus de 460 projets relatifs à des services et équipements du quotidien et assisté 6 communes dans leur projet de valorisation de bourg-centre (contractualisation avec la Région). Il soutient également les cafés des villages par le biais d'une saison culturelle décentralisée. Enfin, le SCoT, schéma de cohérence territoriale, définit la stratégie et les orientations de développement/aménagement du territoire.



Densité des équipements de type "centralité des quotidiens" pour 1 000 habitants



DENSITÉ DES ÉQUIPEMENTS
DE LA CENTRALITÉ DES QUOTIDIENS EN 2017,
DANS LES COMMUNES DU PNRGC
Révision 2022-2037

L'Effet de la Charte 2007-2022

Il est difficile d'identifier précisément l'impact de la Charte sur la venue de nouveaux arrivants, tant les motivations de ceux-ci sont diverses. Mais indéniablement, le territoire a su se mobiliser pour conserver et conforter une armature de services et d'équipements équilibrée. Qu'il s'agisse de sauver des services du quotidien avec la mise en place de regroupements pédagogiques et la création de maisons de santé, ou de maintenir une offre de soins hospitalière sur le bassin de vie du sud-Aveyron.

La Charte 2022-2037

La période de confinement liée à la pandémie de Covid-19 a accentué l'aspiration de nombreux citoyens à s'installer dans un cadre rural, au cœur de grands espaces paysagers. Cette tendance peut accélérer l'afflux de nouveaux habitants, opportunité que le territoire se doit de saisir et même d'anticiper. L'enjeu de l'attractivité devra irriguer l'ensemble des axes et orientations de la Charte, en relation avec l'identité du territoire et sa vitalité locale.



Emploi : *le potentiel des filières locales*

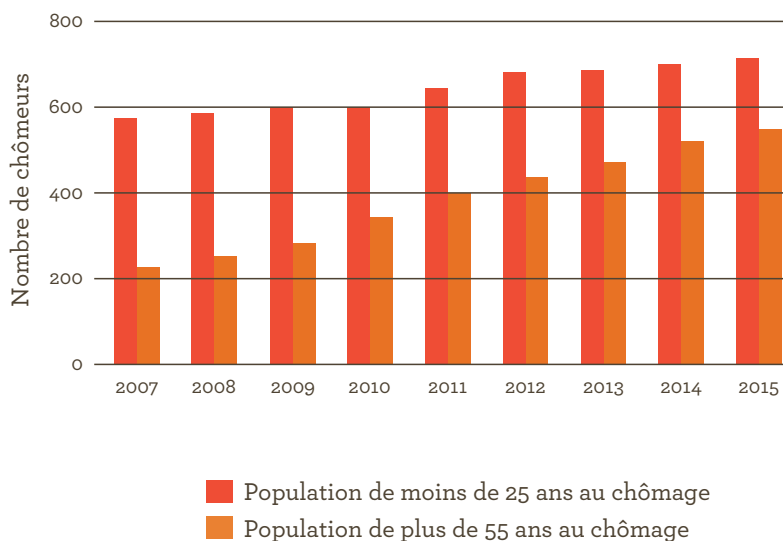


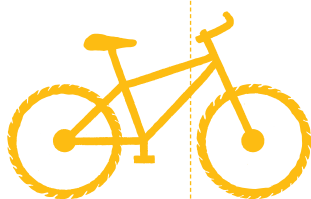
Le Diag'

Le territoire accuse un taux de chômage supérieur de deux points à celui de la France métropolitaine en 2015 (chiffres Insee), alors même qu'il lui était quasiment équivalent en 2007. Dans le même intervalle de huit années, s'observe un rajeunissement des cadres et, à rebours, un vieillissement des catégories exploitants agricoles, artisans-commerçants-chefs d'entreprise et professions intermédiaires. En tout état de cause, le maintien de jeunes actifs sur le territoire est vital pour endiguer la tendance au vieillissement de la population.



EVOLUTION DES PROPORTIONS DES CHÔMEURS DE MOINS DE 25 ANS ET PLUS DE 55 ANS SUR LE TERRITOIRE DU PNRGC





L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Le Syndicat mixte déploie des solutions inventives pour la valorisation de filières au potentiel émergent ou peu exploité. Il a ainsi créé une société d'économie mixte fédérant 19 partenaires, pour la construction et l'exploitation de réseaux de chaleur biomasse alimentés à partir de la gestion durable des forêts locales. Il pilote, en lien avec trois partenaires consulaire et associatifs, un Projet alimentaire de territoire qui contribue à structurer les filières en circuits courts, de maraîchage et de production fermière, projet validé par le Ministère de l'Agriculture. Par ailleurs, en plaidant pour une meilleure intégration des zones d'activité, le Parc œuvre non seulement en faveur de l'environnement paysager, mais encore de l'attractivité du territoire auprès des entreprises.



21

20

19

L'Éval'

Les acteurs du territoire, selon leur compétence, contribuent à favoriser l'accueil d'entreprises, la transmission agricole, ainsi que l'accès à l'emploi des publics en difficulté. Le traitement du chômage se heurte toutefois à une problématique de qualification. Il existe un nombre relativement important d'emplois non pourvus sur le territoire et les entreprises peinent à recruter. La main d'œuvre qualifiée fait défaut plus spécialement dans les métiers de l'artisanat et de l'agriculture, avec les difficultés de transmission-reprise que cela peut générer à terme.



L'Effet de la Charte 2007-2022

Il n'est guère possible de cerner de manière fiable l'impact de la Charte sur la vitalité du bassin d'emploi. De toute évidence, des initiatives sont prises pour le soutien à l'activité agricole, ainsi que pour la création de filières économiques territorialisées, utilisant des ressources et compétences locales non délocalisables : alimentation circuits courts, valorisation de la ressource forestière, de la pierre, des cuirs et peaux, développement de l'économie circulaire.



La Charte 2022-2037

La Charte devra poursuivre la structuration de filières valorisant les ressources locales dans le respect des paysages et de leur biodiversité, afin de permettre la création d'emplois en concordance avec les attentes sociétales de jeunes actifs et de nouveaux arrivants. Elle devra également soutenir l'activité agricole et agro-alimentaire qui, gravitant dans le rayon de l'AOP Roquefort, est un vecteur essentiel et emblématique de l'économie du territoire.



La forte dépendance à l'automobile



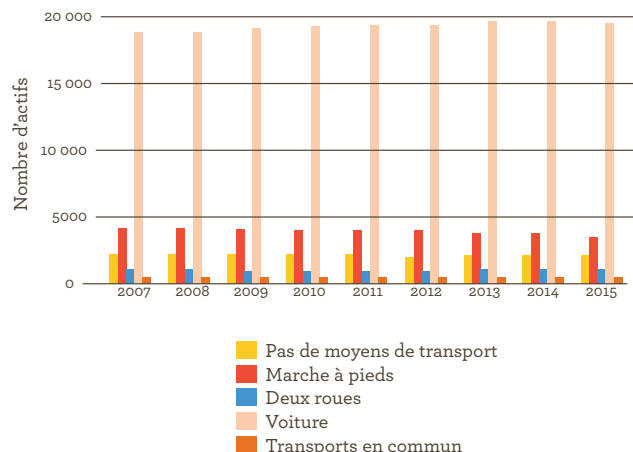
Le Diag'

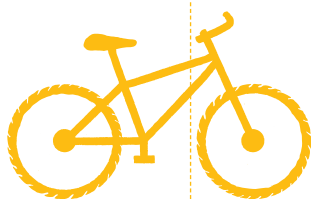
La topographie du territoire, l'enclavement de ses secteurs les plus ruraux, l'insuffisance des réseaux de transports en commun, l'implantation des zones d'activité dans le giron des pôles urbains : tous ces facteurs rendent incontournable l'usage de la voiture pour les trajets domicile-travail. D'autant que le nombre d'actifs qui travaillent sur leur commune de résidence a légèrement diminué sur la période 2007-2015, tandis que celui des actifs exerçant leur activité hors du département a augmenté de 21%. Zone rurale de moyenne montagne, le territoire reste fortement dépendant de l'automobile.



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population active ayant un emploi	26 984	26 981	27 107	26 932	26 719	26 554	26 799	26 696	26 533
Commune de résidence	15 916	15 899	15 958	16 013	15 894	15 980	15 887	15 900	15 327
Autre commune du département	9 421	9 357	9 434	9 370	9 406	9 269	9 487	9 935	9 546
Autre département de la région	363	334	323	292	315	324	356	1 203	1 368
Autre région	1 020	1 056	1 123	1 194	1 226	1 162	1 242	357	311

ÉVOLUTION DU MOYEN DE TRANSPORT UTILISÉ PAR LES ACTIFS DU TERRITOIRE DU PNRGC POUR ALLER AU TRAVAIL





L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Le Syndicat mixte a, de lui-même et dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, introduit sur le territoire des dispositifs innovants de mobilités douces et alternatives. Le déploiement de Rezipouce (autostop sécurisé), l'adhésion au réseau d'auto-partage Citiz, le prêt-test de vélos à assistance électrique aux citoyens, sont autant de démarches expérimentales qui rendent possible, sur le territoire, l'atténuation de l'autosolisme. Le Syndicat mixte accompagne aussi les communes de Millau et Saint-Affrique dans l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux, pour proposer une interface entre plusieurs moyens de transport tels que le train, le covoiturage et le vélo par exemple.

21

20

19

L'Éval'

L'aménagement d'aires de covoiturage, la définition de plans de déplacement inter-entreprises en lien avec les zones d'activité économique, la création de pistes cyclables en milieu urbain et de cheminements piétons favorisant l'accès aux bourgs-centres : toutes ces démarches visent à atténuer l'autosolisme. Le Syndicat mixte œuvre à la mise en place d'un cadencement entre les deux pôles urbains de Millau et Saint-Affrique, avec une harmonisation des horaires et des lignes de transports collectifs (car et train). Il assure la promotion des mobilités douces, qui contribuent à la fois à la réduction de l'empreinte carbone et au raffermissement du lien social.

L'Effet de la Charte

2007-2022

La Charte est clairement aux avants-postes des mobilités alternatives sur le territoire. Si l'utilisation de la voiture individuelle reste le modèle ultra-dominant, les collectivités et le Syndicat mixte ont réalisé des aménagements et proposé des initiatives qui recueillent un écho croissant auprès des usagers et des entreprises. Un véritable travail de sensibilisation et de promotion des mobilités douces est engagé sous l'égide du Syndicat mixte. Travail qui, conjugué aux nouvelles attentes sociétales et à la prise de conscience des enjeux du changement climatique, a commencé à porter ses fruits.



La Charte 2022-2037

Il faudra structurer les solutions de mobilité alternative par la réalisation d'aménagements et la mise à disposition de services. Démarche qui devra s'accompagner de moyens de sensibilisation et d'animation pour encourager le changement de pratiques des usagers.



Tourisme : une carte maîtresse, la pleine nature



Le Diag'

Avec un patrimoine naturel, culturel, architectural et industriel attractif (gorges du Tarn, villages templiers, Viaduc de Millau, Roquefort,...), le tourisme du territoire s'appuie également sur un éventail de loisirs de nature (randonnée, nautisme, escalade, parapente, canoë-kayak, VTT...) et de grands événements tels les Natural Games, le festival trail des Templiers, les festivals de Sylvanès et Millau en Jazz. Si l'offre de campings et hébergements est importante, sa densité reste inférieure à celle des autres territoires ruraux de la région et sa répartition est inégale géographiquement.

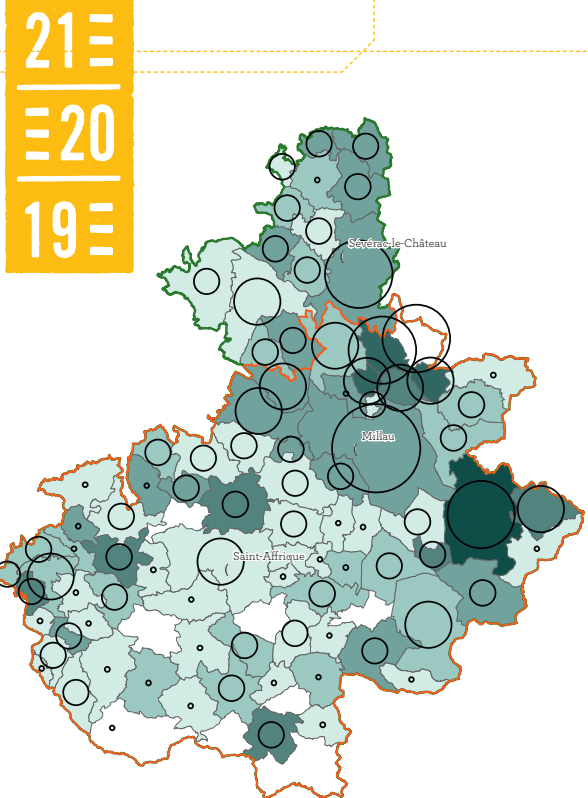


L'Éval'

Le territoire s'est associé au Lézérou pour la structuration d'une destination pleine nature qui valorise toutes les potentialités des pratiques sportives de nature en sud-Aveyron. Le Syndicat mixte étoffe plus spécialement l'offre de randonnée, par l'ouverture et l'entretien de sentiers, l'actualisation de son appli mobile Rando Grands Causses, la participation au balisage de la Grande traversée VTT du Massif central. La stratégie touristique s'appuie aussi sur la valorisation du patrimoine (villages templiers et hospitaliers, châteaux de la route des Seigneurs du Rouergue, visite de fermes, maisons thématiques, manufactures de gants) et la promotion de l'alimentation du terroir.



TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE MARCHANDE EN 2015



Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

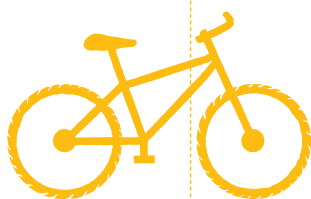
Taux de fonction touristique marchande 2015
(en lits de gîtes et chambres d'hôtes + hôtels et campings pour 100 habitants)

0,85 - 8,53
8,53 - 18,63
18,63 - 44,30
44,30 - 92,25
92,25 - 172,16
172,16 - 681,41

Nb d'ets d'hébergement touristique 2015

1 - 4
4 - 11
11 - 22
22 - 42
42 - 90

Carte réalisée pour le Parc naturel régional des Grands Causses - Services 2016. Extraît des données INSEE et BD TOPO® IGN 2015.



L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Le Syndicat mixte a fédéré les acteurs du territoire et le PETR Lézou pour la candidature - fructueuse - du sud-Aveyron à l'appel à projets Pôle de Pleine Nature Massif central. Dans le cadre de la labellisation du Grand Site Occitanie « Millau-Roquefort-Sylvanès », il a coordonné la rédaction du projet de territoire en liaison avec les EPCI. Le Syndicat mixte assume également le portage du projet d'itinérance « Au fil du Tarn » pour les trois départements traversés : Lozère, Tarn et Aveyron. Au printemps 2019, il a lancé une campagne d'affichage promouvant les randonnées du territoire à Montpellier et Toulouse.



L'Effet de la Charte 2007-2022



La Charte influe fortement sur la redynamisation du tourisme, au travers de projets portés collectivement sur le territoire et au-delà. Le Syndicat mixte accompagne les collectivités dans la définition et la réalisation du réseau d'itinéraires de randonnée et propose des supports innovants, en phase avec les pratiques récentes des visiteurs : balades numériques dans les villages, appli mobile randonnée, web-série des « Curiosités du Parc » pour une promotion décalée du territoire. Il encourage également les initiatives de tourisme durable, telles la reconversion d'anciennes fermes en gîtes, qu'il soutient et valorise sous le concept original d'« hébergement ».



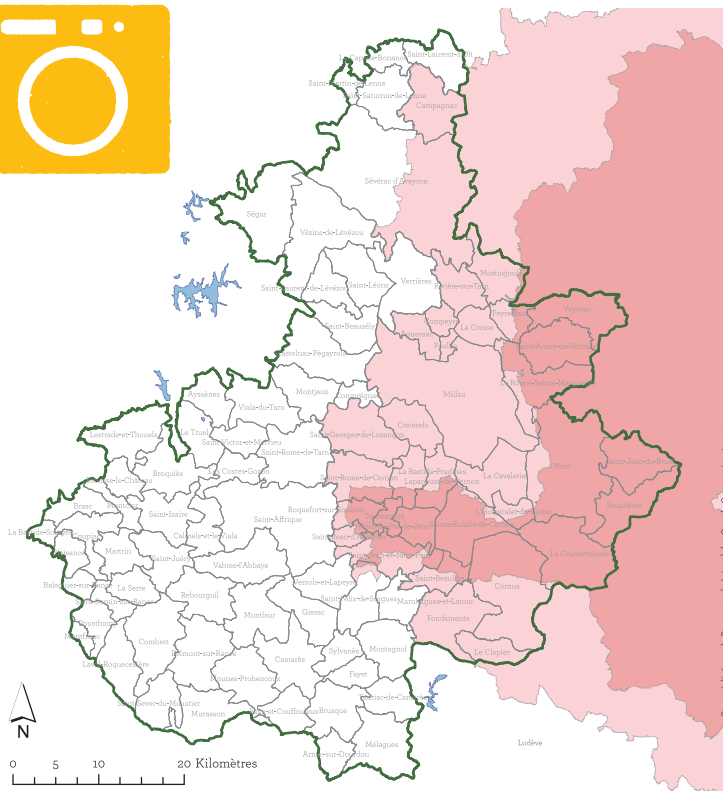
Un patrimoine à cultiver au présent



Le Diag'

Le territoire est un vivier d'édifices et d'espaces naturels remarquables. Intégré dans le périmètre Unesco Causses et Cévennes, il englobe trois sites classés : le chaos de MontPELLIER-le-Vieux, les Gorges du Tarn et de la Jonte, l'Aven des Perles ou Balme des Pastres. Il possède en outre 67 monuments inscrits et 45 classés. Le territoire abrite également une vie culturelle intense, jalonnée par des événements tels Millau en Jazz, le Festival de Sylvanès, le Festival de musique de chambre du Larzac, Résurgences, et animée par nombre de compagnies de théâtre, musiciens, plasticiens, auteurs, ayant choisi de s'installer en sud-Aveyron.

❖
BIEN CAUSSES ET CÉVENNES
AU PATRIMOINE MONDIAL
DE L'UNESCO



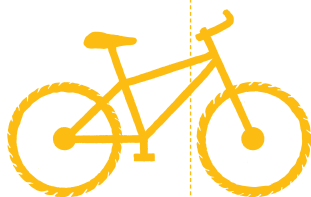
Légende

- Zone Coeur du Bien Causses et Cévennes
- Zone Tampon du Bien Causses et Cévennes
- Limites communales
- Périmètre du PNRGC

L'Éval'

Un dispositif de Site patrimonial remarquable se met en place à Millau, le village de Combret-sur-Rance a été labellisé en 2016 « Petite cité de caractère » et bon nombre de sites, monuments historiques protégés ou non, ont fait l'objet de démarches de préservation/restauration. Les Balades numériques proposées par le Syndicat mixte et la refonte de ses panneaux d'interprétation contribuent au partage et à l'actualisation des connaissances patrimoniales. La diffusion culturelle à l'échelle du territoire est confortée par les programmations décentralisées du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau et de l'association Millau en Jazz.





L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

Le Syndicat mixte a accentué la décentralisation du spectacle vivant sur le territoire, par l'organisation tous les ans de « Tour-née générale », saison de cafés-concerts dans les estaminets de village. Il passe régulièrement commande à des artistes locaux pour la réalisation de projets originaux, les « passerelles paysage-culture », faisant l'objet d'expositions, de présentation dans les écoles ou d'installations, favorisant la diffusion de l'art contemporain auprès de tous les publics.



L'Effet de la Charte 2007-2022

La Charte a eu pour effet d'étoffer les dispositifs d'interprétation du patrimoine et d'accentuer la diffusion du spectacle vivant (musical et festif) dans un maximum de villages. Le Syndicat mixte et plus largement le territoire s'attachent à valoriser le patrimoine et à soutenir les initiatives à caractère socio-culturel.



La Charte 2022-2037

La connaissance du patrimoine culturel devra être approfondie, pour une compréhension plus fine du territoire et de son façonnement, puis restituée selon des technologies modernes et par le biais de créations contemporaines, pour une appropriation par le plus large public et une valorisation de la vitalité culturelle locale.



Vers la transition écologique

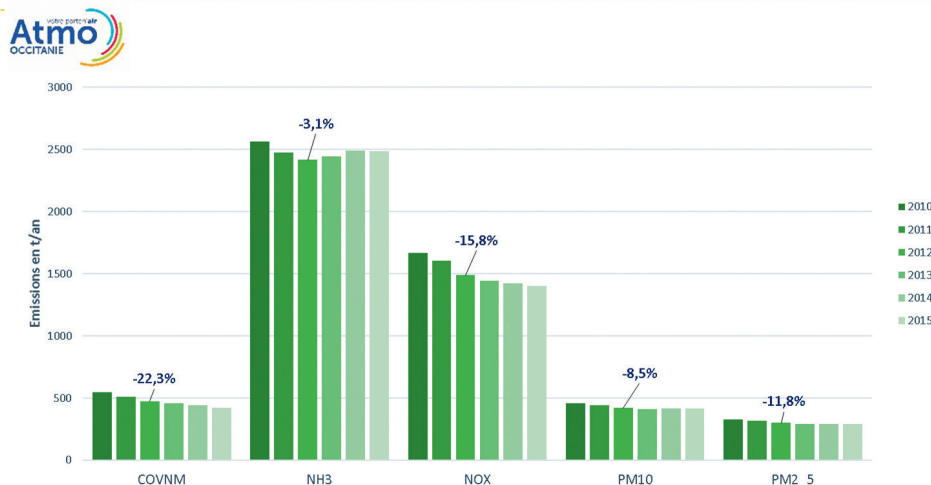


Le Diag'

Une consommation d'énergie diminuée de 17% et une production d'origine renouvelable accrue de 37% en l'espace de dix ans. Une baisse des rejets de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre. Tel est, sur le territoire, le résultat conjugué des nouvelles normes du bâtiment, des aides à la rénovation, des technologies de motorisation, de l'essor du photovoltaïque et de l'éolien, ainsi que des actions déployées dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial du Parc des Grands Causses.

Les consommations énergétiques mettent en évidence la dépendance pétrolière du territoire, ainsi que des déperditions dans les bâtiments résidentiels et tertiaires.

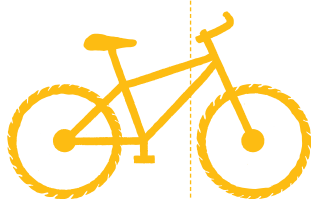
EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES - TOUS SECTEURS
PNR DES GRANDS CAUSSES



L'Éval'

Conçu par le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses, le SCoT (schéma de cohérence territoriale) du sud-Aveyron, qui s'impose aux documents d'urbanisme, encourage l'utilisation des énergies renouvelables et de matériaux vertueux dans le bâtiment, encadre les installations de parcs industriels (éolien, photovoltaïque) et favorise les mobilités alternatives, pour lesquelles sont proposées des solutions jusque-là quasi-inexistantes sur le territoire. Le Syndicat mixte a également lancé des outils (société d'économie mixte, groupements de commandes) pour le déploiement d'énergies renouvelables (biomasse, photovoltaïque). Plusieurs chantiers de réduction des consommations énergétiques et démarches d'extinction de l'éclairage public ont été engagés dans le cadre de l'appel à projet TEPCV.





L'Effet d'entraînement du Parc des Grands Causses

La sensibilisation du Syndicat mixte à la rénovation thermique du bâti a généré des montages originaux sur le territoire. Les techniciens du Parc naturel régional des Grands Causses ont ainsi accompagné une copropriété, Aubrac et Lévézou, dans son programme de rénovation énergétique sur la commune de Sévérac-d'Aveyron. Le Syndicat mixte a travaillé avec le bureau d'études et l'architecte du projet et financé leurs prestations. Il a également apporté une aide administrative aux copropriétaires pour les demandes de subvention. C'est la garantie de cette assistance-conseil qui a convaincu la copropriété de se lancer dans cette opération ambitieuse.



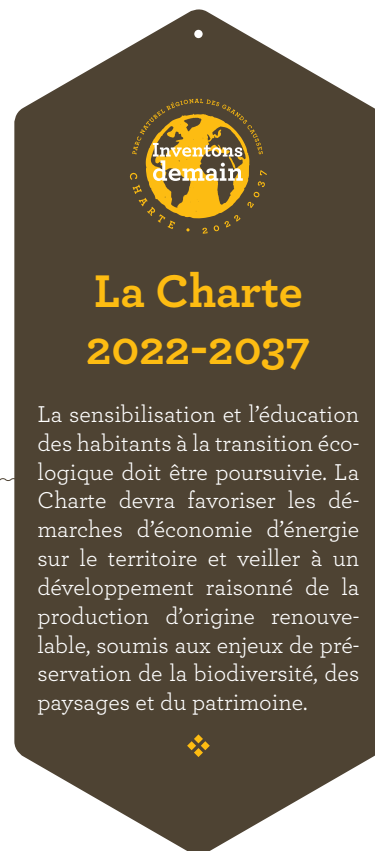
L'Effet de la Charte 2007-2022

Toutes ces opérations contribuent à atteindre progressivement les objectifs du PCAET : -53% de consommations d'énergie entre 2017 et 2050, une multiplication par 2,6 de la production annuelle d'énergie renouvelable, l'amélioration de la qualité de l'air et l'atteinte de la neutralité carbone. Si la dynamique et les initiatives existent bel et bien, l'effet de la Charte, en l'occurrence, reste difficile à évaluer.



La Charte 2022-2037

La sensibilisation et l'éducation des habitants à la transition écologique doit être poursuivie. La Charte devra favoriser les démarches d'économie d'énergie sur le territoire et veiller à un développement raisonné de la production d'origine renouvelable, soumis aux enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine.





◆◆◆

**PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES**

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 - 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr